



n°9510/E

## LA RESTRUCTURATION DU SECTEUR BANCAIRE A MADAGASCAR

Septembre 1995

JOSEPH Anne

### RESUME

L'objectif de cette étude est de comprendre le fonctionnement du système bancaire malgache et de cerner la part de responsabilité des banques dans la croissance de la masse monétaire. Depuis la mise en place du MID, les dépôts à terme ont nettement diminué au profit des dépôts en devises.

Entre 1993 et 1994, on note une diminution des crédits (en FMG constants) accordés à l'économie et à l'Etat. Il paraît par conséquent difficile d'attribuer aux banques la responsabilité de l'inflation de 1994. Dans ce contexte, les banques privées sont surliquides et l'objectif des autorités monétaires est de mettre en place les instruments adéquats pour assécher cette surliquidité.

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>I.- LE SYSTEME BANCAIRE .....</b>	<b>3</b>
I 1 - LES DIFFERENTES BANQUES .....	3
1 <i>BNI et BMOI</i> .....	3
2 <i>BFV et BTM</i> .....	5
3 <i>UCB</i> .....	6
I 2 - LE SYSTEME BANCAIRE EST -IL BIEN INTEGRE DANS L'ECONOMIE MALGACHE ? .....	6
1 <i>Comment s'effectue la collecte des ressources bancaires ?</i> .....	6
2 <i>Les banques sont elles actives dans le financement de l'économie ?</i> .....	8
I 3 - LA CROISSANCE DE LA MASSE MONETAIRE EST ELLE IMPUTABLE AUX BANQUES ? .....	11
I 4 - LES BANQUES SONT ELLES RENTABLES ? .....	12
<b>II.- LA POLITIQUE MONETAIRE DANS CE CONTEXTE.....</b>	<b>13</b>
II 1 - LES RESERVES OBLIGATOIRES.....	13
II 2 - LE TAUX DIRECTEUR DE LA BCM .....	13
II 3 - APPELS D'OFFRE DE LA BCM ET ADJUDICATION DES BONS DU TRESOR .....	14
II 4 - LES PLAFONDS DE CREDIT .....	15
<b>III.- L'ENVIRONNEMENT BANCAIRE.....</b>	<b>15</b>
III 1 - LA NOUVELLE LOI BANCAIRE.....	15
III 2 - LA COMMISSION DE SUPERVISION BANCAIRE ET FINANCIERE.....	15
III 3 - L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES BANQUES .....	16
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>15</b>

## INTRODUCTION

La littérature sur la croissance endogène montre combien le développement du secteur financier peut être important pour une économie. A Madagascar, dans un contexte de crise économique, on est en mesure de s'interroger sur le rôle du secteur financier dans ce pays. Après avoir décrit rapidement quel est « le paysage bancaire », nous examinerons quel est le degré d'implantation des banques malgaches dans l'économie. Nous étudierons notamment si les épargnants ont confiance dans les banques et nous regarderons si elles sont actives dans le financement de l'économie. Nous nous interrogerons également pour savoir quelle est leur part de responsabilité dans la croissance de la masse monétaire. Enfin nous montrerons quels sont les enjeux et les objectifs de la politique monétaire dans ce contexte.

### I.- LE SYSTEME BANCAIRE

Le système bancaire de Madagascar est composé de 5 banques, 3 banques privées et 2 banques publiques qui sont en cours de privatisation. La principale caractéristique du système bancaire malgache est une forte dualité entre les banques privées surliquides et les banques publiques ayant d'importantes difficultés.

**Tableau 1**  
**Part de marché des différentes banques**

	ressources	emplois	Nb employés	Nb agences	
<b>BFV</b>	24 %	26 %	1140 (1993) 1 800	27	
<b>BMOI</b>	18 %	16 %		238	8
<b>BNI</b>	24 %	27 %		22	
<b>BTM</b>	32 %	30 %		72	
<b>UCB</b>	2 %	1 %			

Source : nos propres calculs à partir des rapports d'activité de 1993.

### IA - LES DIFFERENTES BANQUES

#### BNI et BMOI

La Banque BNI-Crédit Lyonnais résulte de la privatisation de la Bankin'ny Industria. Cette banque avait été nationalisée avec la BFV et la BTM en 1975 et elle était destinée au financement de l'industrie. Depuis le premier janvier 1991, le Crédit Lyonnais détient la majorité du capital de la BNI.

La Banque malgache de l'océan indien -BMOI- a ouvert ses guichets le 21 août 1989. La répartition du capital de la BMOI est la suivante :

- Banque nationale de Paris intercontinentale : 37,5 %
- Société financière d'outre mer (regroupement de 3 banques dont la BNP) : 37,5 %
- Financière d'investissement Aro (FIARO) : 7,5 %
- Groupe Charles Andriantsitohaina : 7,5 %

- actionnaires privés : 10 %.

Pour étudier si la création de ces deux banques a suscité un dynamisme important au sein du système bancaire, nous avons testé si l'ajout d'une variable muette en 1989 (date de création de la BMOI) ou en 1991 (privatisation de la BNI) permettait d'améliorer significativement le pouvoir explicatif du modèle suivant :

$$\log(\text{dép vue}_t) = 0,99 \log(\text{PIB}_t) - 2,31$$

(t) (31,23) (-5,14)

$$R^2 = 0,9779; F = 975,51$$

Toutes choses étant égales par ailleurs, l'ajout de la variable « création de la BNI » et « création de la BMOI » ne permet ni dans un cas ni dans l'autre d'améliorer significativement le pouvoir explicatif du modèle au seuil de 5 % (Fisher calculé = 0,15 pour la BMOI et 1,37 pour la BNI <  $F_{1,20} = 4,35$ ). Cependant, la privatisation de la BNI a eu plus d'effets sur les dépôts à vue collectés que la création de la BMOI, le réseau de la BNI est en effet beaucoup plus étendu que celui de la BMOI, ce qui lui permet de collecter plus d'épargne.

Pour les dépôts à terme, toutes choses étant égales par ailleurs (c'est à dire sans prendre en compte le taux d'intérêt), nous avons effectué le même test :

$$\log(\text{dép terme}_t) = 1,1 \log(\text{PIB}_t) - 4,53$$

(t) (42,06) (-12,28)

$$R^2 = 0,9877; F = 1769,08$$

Pour les dépôts à terme, la privatisation de la BNI permet d'améliorer significativement le modèle au seuil de 5 % (F calculé = 4,42 >  $F_{1,20} = 4,35$ ) alors que la création de la BMOI n'améliore pas le pouvoir explicatif du modèle (F calculé = 1,64).

Afin de tester quel a été l'impact de l'implantation de ces deux banques sur les crédits distribués à l'économie, nous avons procédé aux mêmes tests que précédemment sur le modèle suivant :

$$\log(\text{crédit}_t) = 0,92 \log(\text{PIB}_{t-1}) - 0,54$$

(t) (49,83) (-2,09)

$$R^2 = 0,99; F = 2483,49$$

Toutes choses étant égales par ailleurs (sans tenir compte de l'évolution des taux débiteurs), l'implantation de la BMOI permet d'améliorer significativement le pouvoir explicatif du modèle au seuil de 5 % (F calculé = 4,46 >  $F_{1,19} = 4,38$ ). L'implantation de la BNI n'a aucun effet sur le pouvoir explicatif du modèle (F calculé = 0,007 <  $F_{1,19} = 4,38$ ) au seuil de 5%.

Ces modèles montrent que la BNI est plus active que la BMOI pour la collecte des dépôts à terme alors que la BMOI est plus dynamique que la BNI pour la distribution des crédits.

Du fait de leur caractère privé, la BNI et la BMOI ne sont pas sollicitées par les pouvoirs publics et ne s'engagent que dans des activités rentables (depuis fin 1993, elles se contentent d'avoir une gestion prudente), ce qui explique leur surliquidité (le ratio trésorerie sur dépôts à court terme est supérieur à 50%). A cause de cette surliquidité, elles étaient jusqu'en juin 95 "hors banque", c'est à dire n'avaient pas recours au refinancement de la banque centrale.

## **BFV et BTM**

La Banky Fampanandrosoana Ny Varotra (BFV) était au départ spécialisée dans le financement du commerce. Actuellement, ses participations dans le secteur industriel sont plus importantes que celles dans les échanges. Le capital de la BFV est détenu à 73 % par l'Etat, à 22 % par le groupe italien San Paolo et à 5 % par le personnel. Le portefeuille de la BFV est assez morcelé; de plus, il semblerait qu'il y ait quelques problèmes de cohérence de gestion au sein des différents départements de cette banque. Celle-ci a fait de gros efforts de recouvrement des créances ces dernières années : 25 milliards de FMG ont été récupérés en 1994 et 12 milliards sur les 4 premiers mois de 1995. La BFV et la BTM sont chargées de récupérer le plus possible de créances douteuses mais il n'est pas prévu de création de société de recouvrement des créances comme cela a été le cas dans certains pays de la zone franc.

A partir de 1977, date de sa nationalisation, la Bankin'ny Tantsaha Mpamokatra s'est consacrée au financement du secteur agricole. Actuellement, les crédits accordés à ce secteur représentent environ 37 % du total des engagements. Cette banque, détenue à 100% par l'Etat est la première en terme d'emplois, de ressources, de nombres d'employés et d'agences. Elle est très sollicitée pour le financement des importations de produits de première nécessité (riz et pétrole par exemple). Le principal problème de la BTM est l'affaire FLAMCO. Pour importer du riz de la société FLAMCO, présidée par le prince Constantin du Liechtenstein (qui a dû démissionner de la présidence de la société FLAMCO suite à ce scandale), la BTM a versé une somme importante qu'elle n'a pas récupérée. La presse fait état de 11,5 millions de dollars. A cause de cette affaire, les fonds propres de la BTM sont négatifs. Cependant en juin 1995, il est difficile de statuer définitivement sur cette banque car les comptes de l'année 1994 ne sont pas encore arrêtés.

La BFV et la BTM sont en voie de privatisation. La date retenue est juin 1996, l'Etat devra alors détenir moins de 50 % du capital de chacune de ces deux banques. L'objectif de la privatisation est le désengagement de l'Etat pour qu'elles ne soient plus soumises à des pressions politiques et le règlement des difficultés de ces banques. Cette mesure est indispensable au bon fonctionnement du système bancaire étant donné que la BFV et la BTM représentent quasiment 60 % du marché aussi bien en terme d'emplois que de ressources. La privatisation de ces banques est une des conditionnalités de l'octroi des fonds de la Banque mondiale et du FMI.

La procédure décidée est la suivante : premièrement désignation d'un comité technique de suivi composé des administrateurs provisoires des banques, du directeur du trésor et d'un conseiller auprès de la privature, puis désignation d'un négociateur pour chercher de nouveaux partenaires. L'administrateur provisoire et le négociateur vont avoir la mission conjointe de définir la valeur nette réelle des deux banques. Si elle est négative, il faudra la combler, ce qui incombera à l'ancien actionariat. Si elle est positive, il faudra que la valeur nette permette de respecter les règles prudentielles, c'est à dire que les engagements ne soient pas supérieurs à 6% des fonds propres. Dans ce cas, s'il faut plus de fonds propres, l'effort incombera aux nouveaux actionnaires.

En ce qui concerne le portefeuille agricole de la BTM, les bailleurs de fonds ont conscience qu'il est indispensable de le garder. Soit le repreneur aura la charge de tout le portefeuille de la BTM, soit celui-ci sera scindé en deux avec transfert des crédits agricoles à un organisme spécialisé.

On ne sait pas encore qui seront les repreneurs et si la priorité sera donnée aux nationaux, cependant, la Société Générale et le Crédit Agricole seraient intéressés pour s'implanter à Madagascar.

### UCB

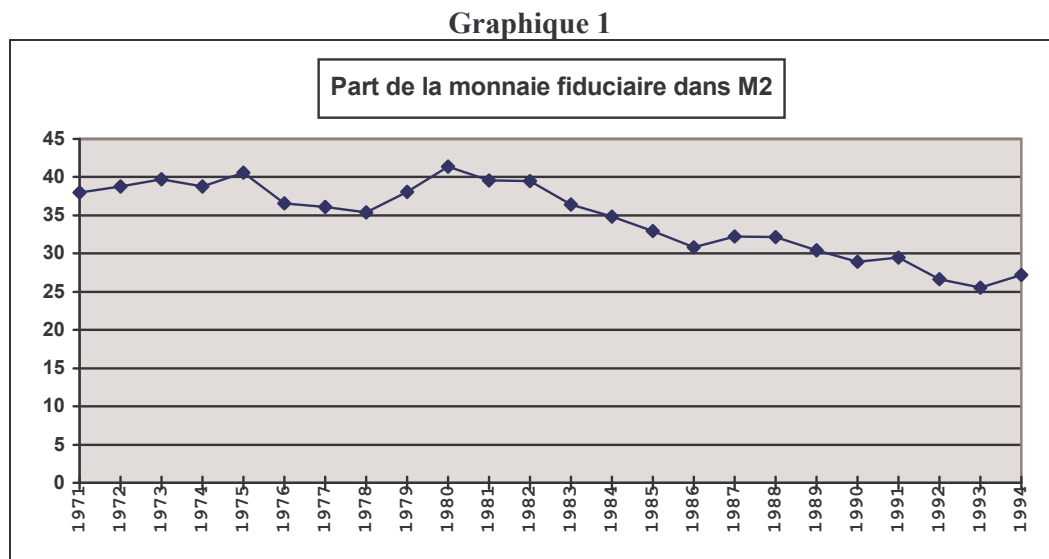
L'UCB est une Banque Mauricienne qui a ouvert ses portes le 30 décembre 1992. La majorité des actions est détenue par la Mauritius Commercial Bank (80 %), la Standard Bank of South Africa (10 %) et des privés locaux dont le groupe FIARO et le groupe Ramanandraibe (10 %). L'UCB est une petite banque : 2 % du marché en terme de ressources et 1 % en terme d'emplois. Elle travaille surtout avec des entreprises de la zone franche.

### IB - LE SYSTEME BANCAIRE EST -IL BIEN INTEGRE DANS L'ECONOMIE MALGACHE ?

Afin de répondre à cette question, nous avons étudié l'évolution et la composition des dépôts et des crédits bancaires.

#### Comment s'effectue la collecte des ressources bancaires ?

*Le niveau de bancarisation de l'économie malgache*



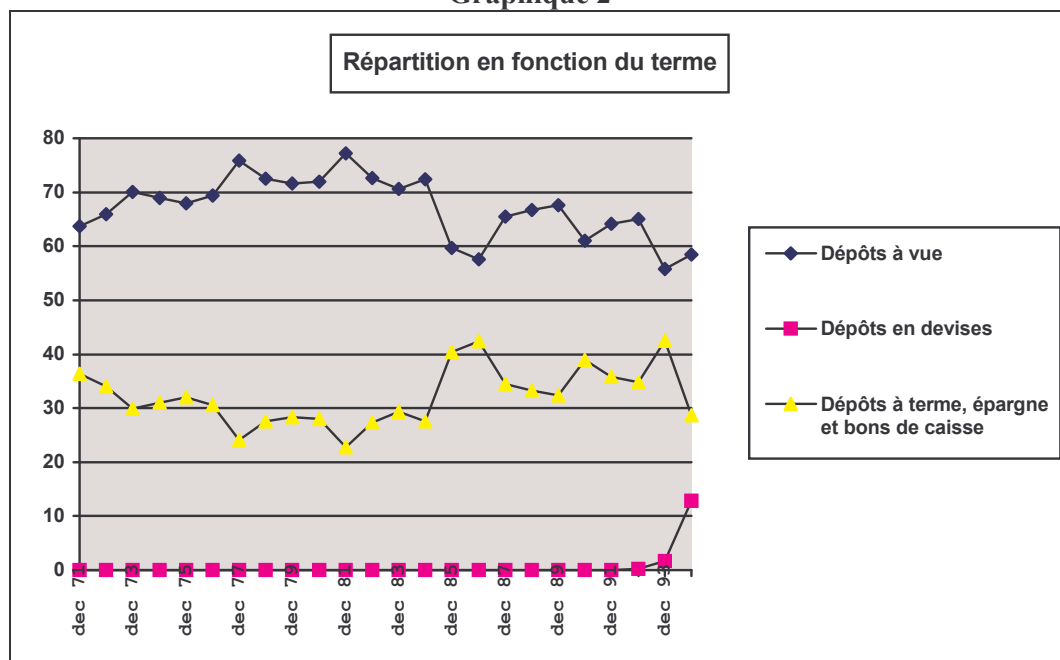
Source : IFS

La part de la monnaie fiduciaire représente 27 % de M2, ce qui est relativement faible. L'économie malgache est donc bien bancarisée. Cependant, on peut noter une légère augmentation de la part de la monnaie fiduciaire dans M2 entre 1993 et 1994 : depuis l'accélération de l'inflation en 1994, les agents privilégient la liquidité.

*Nette diminution des dépôts à terme et progression des dépôts en devises entre 1993 et 1994*

Entre 1971 et 1984, la part des dépôts à vue représente environ 75 % des dépôts, contre seulement 25 % pour les dépôts à terme, d'épargne et bons de caisse. Elle diminue ensuite jusqu'en 1993 et ne représentent plus que 55 % des dépôts totaux. Depuis la mise en place du MID, la part des dépôts à vue recommence à progresser. Entre décembre 93 et 94, les dépôts à vue ont légèrement diminué (-5% en FMG constants), les dépôts en devises ont été multipliés par 7 (en FMG constants), alors que les dépôts à terme et d'épargne et les bons de caisse ont nettement diminué (-39 % en FMG constants). Il est plus rentable pour des agents de détenir des devises et de gagner sur le différentiel de cours plutôt que de placer de l'argent dans des dépôts à terme dont le taux réel de rémunération est négatif, d'autant plus que les dépôts en devises peuvent être rémunérés selon des conditions propres à chaque banque.

**Graphique 2**



**Source :** BCM, nos propres calculs.

*Les dépôts de l'Etat et des administrations sont en diminution*

Les dépôts de l'Etat progressent jusqu'en 1993 et diminuent de 35 % entre 1993 et 1994. Si l'on considère la répartition hors Etat des dépôts entre décembre 1993 et décembre 1994, les dépôts des administrations ont diminué de 39 % en FMG

constants et les dépôts des entreprises publiques de 16 % alors que les dépôts globaux n'ont diminué que de 10 %.

*Le taux de rémunération réel des dépôts incite-t-il les ménages à épargner sous forme de dépôts bancaires?*

Pour répondre à cette question, nous avons testé si le fait de prendre en compte le taux d'intérêt créditeur permettait d'améliorer le pouvoir explicatif du modèle suivant :

$$\log(\text{dép terme}_t) = 1,1 \log(\text{PIB}_t) - 4,53$$

(t)	(42,06)	(-12,28)
-----	---------	----------

$R^2 = 0,9877$ ;  $F = 1769,08$ .

Le fait de rajouter la variable taux d'intérêt (estimé en fonction des variations du taux directeur de la banque centrale) ne permet pas d'améliorer le pouvoir explicatif du modèle au seuil de 5% (Fisher calculé =  $0.16 < F_{1,20} = 4,35$ ).

L'échelle de rémunération des dépôts à terme (c'est à dire de trois mois à 5 ans) s'est resserrée entre décembre 1994 et mars 1995, passant de 1 à 2,5 % pour le niveau plancher des dépôts de très court terme et de 19,5 à 17,5 % pour le plafond des dépôts longs. Les excédents de trésorerie des entreprises sont en moyenne rémunérés au taux de 15 %, ce qui est négatif en terme réel (60 % d'inflation en 1994). De ce fait, il est plus rentable pour une entreprise ayant des excédents de trésorerie de faire du prêt interentreprises que de placer à la banque. Le niveau des taux créditeurs est relativement faible pour les banques privées : étant donné qu'elles sont déjà surliquides, elles ne cherchent pas à collecter de ressources supplémentaires.

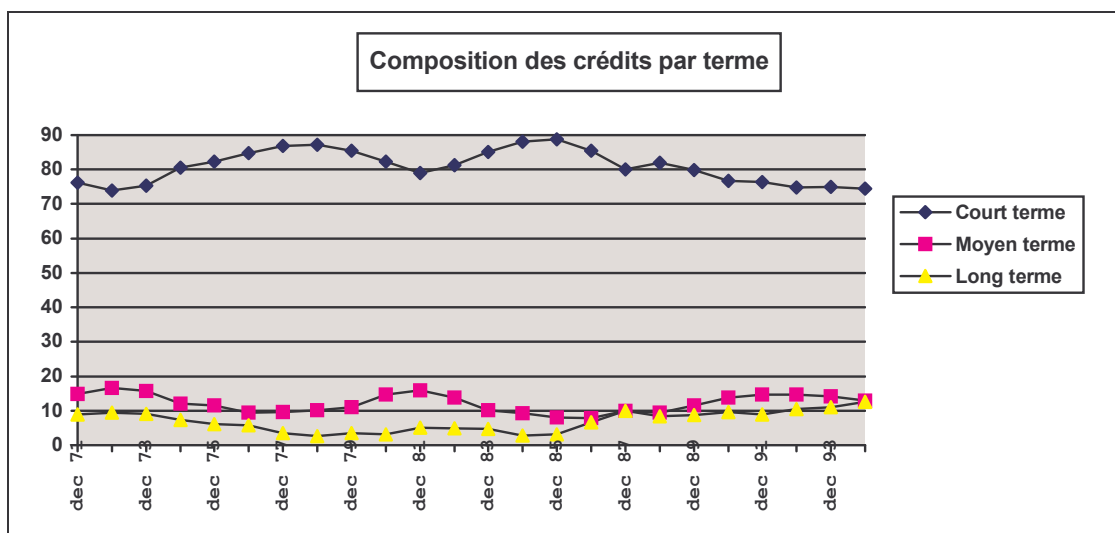
En conclusion, on peut dire que l'économie malgache est relativement bien bancarisée malgré une légère augmentation de la monnaie fiduciaire depuis 1993. Depuis la mise en place du MID, les dépôts à terme ont nettement diminué. Les dépôts de l'Etat et les dépôts du secteur public ont diminué entre 1993 et 1994. Les taux d'intérêts pratiqués par les banques sont peu attractifs pour les déposants.

### **Les banques sont elles actives dans le financement de l'économie ?**

*Les banques s'engagent peu dans le financement du long terme*

### **Graphique 3**





Source : BCM, nos propres calculs.

En décembre 1994, les crédits à court terme représentent 75 % des crédits accordés alors que les crédits à moyen et long terme représentent chacun 12,5 % de la totalité des crédits. Les banques n'accordent pas de crédits de plus de 7 ans car la BCM ne refinance pas les échéances supérieures à ce délai. A titre de comparaison, malgré leur prudence, les banques malgaches, sont plus engagées dans le long terme que les banques camerounaises (en 1992, la part de leurs crédits à court terme représentait 87 % des crédits totaux).

*Le niveau des taux débiteurs a-t-il une influence sur la décision des agents ?*

Afin de déterminer si les taux d'intérêts débiteurs ont été une contrainte pour les agents économiques entre 1971 et 1994, nous avons regardé si le fait de rajouter la variable « taux débiteurs » au modèle suivant permettait d'améliorer son pouvoir explicatif.

$$\text{Log}(\text{crédits}_t) = 0,92 \text{ log}(\text{PIB}_{t-1}) - 0,54$$

$$(t) \quad (49,83) \quad (-2,09)$$

R<sup>2</sup> = 0,99 ; F = 2483,95.

Toutes choses étant égales par ailleurs, les taux d'intérêt débiteurs (estimés en fonction de la variation du taux directeur de la banque centrale) ne jouent pas significativement sur les crédits accordés à l'économie au seuil de 5 % (Fisher calculé = 0.07 < F<sub>1,19</sub> = 4.41) entre 1971 et 1994.

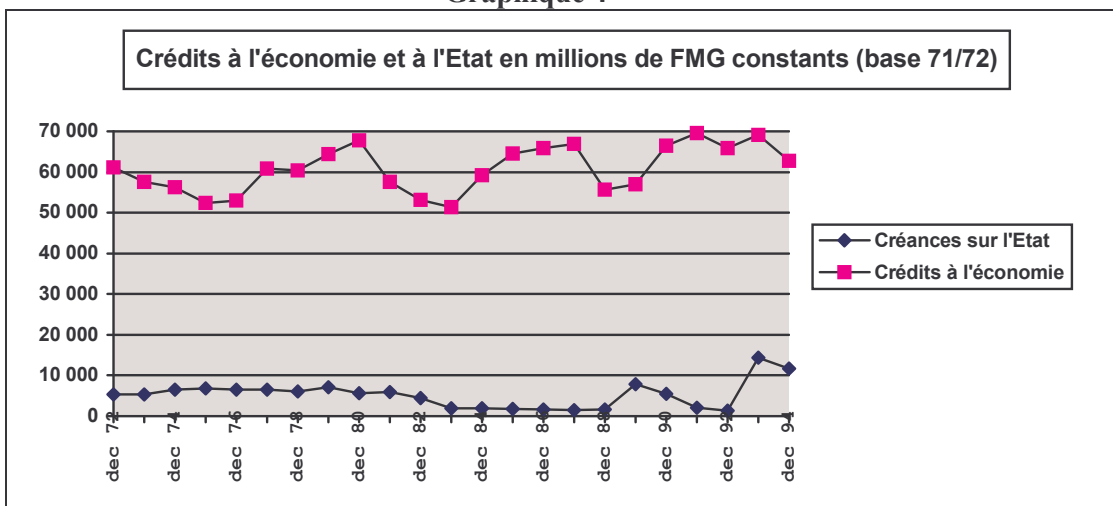
Nous ne possédons pas assez de données pour tester ce qu'il en est depuis la progression du taux directeur de la banque centrale en 1995 mais les directeurs financiers que nous avons rencontrés trouvent que ces taux sont beaucoup trop élevés : en mars 1995, avant que le taux directeur de la BCM atteigne 33 %, les taux créditeurs étaient compris entre 4,5 % et 30,8 % hors taxe. Etant donné qu'en terme réel les taux sont négatifs, on serait a priori tenter de penser que cela est une incitation à emprunter pour les entreprises. Mais, à cause de la crise économique, le marché local est étroit et les entreprises ne peuvent systématiquement répercuter ces taux sur les prix de vente. De plus les entreprises sont prudentes en matière d'emprunt : si dans

les années à venir le taux d'inflation diminuait, les taux sur les emprunts deviendraient très élevés en terme réel.

*Progression des crédits accordés à l'Etat et aux administrations*

Les crédits accordés à L'Etat ont fortement progressé entre 1992 et 1993 (en FMG constants, ils ont été multipliés par plus de 10). Entre 1993 et 1994, ils diminuent (moins 18%), tout comme les crédits à l'économie (moins 10 %).

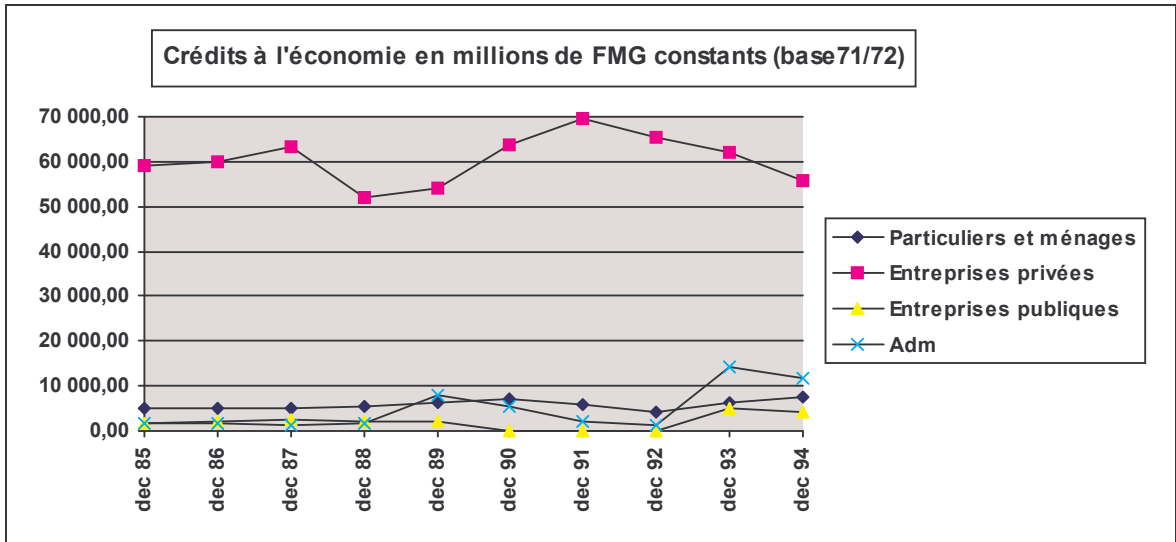
**Graphique 4**



Source : BCM, nos propres calculs.

Les crédits accordés aux entreprises privées sont en nette diminution depuis 1991. Entre 1992 et 1993, les crédits aux entreprises publiques et aux administrations ont considérablement augmenté (les crédits aux administrations calculés en FMG constants ont été multipliés par plus de 10). Entre 1993 et 1994, il n'y a que les crédits aux ménages qui augmentent, tous les autres crédits à l'économie diminuent.

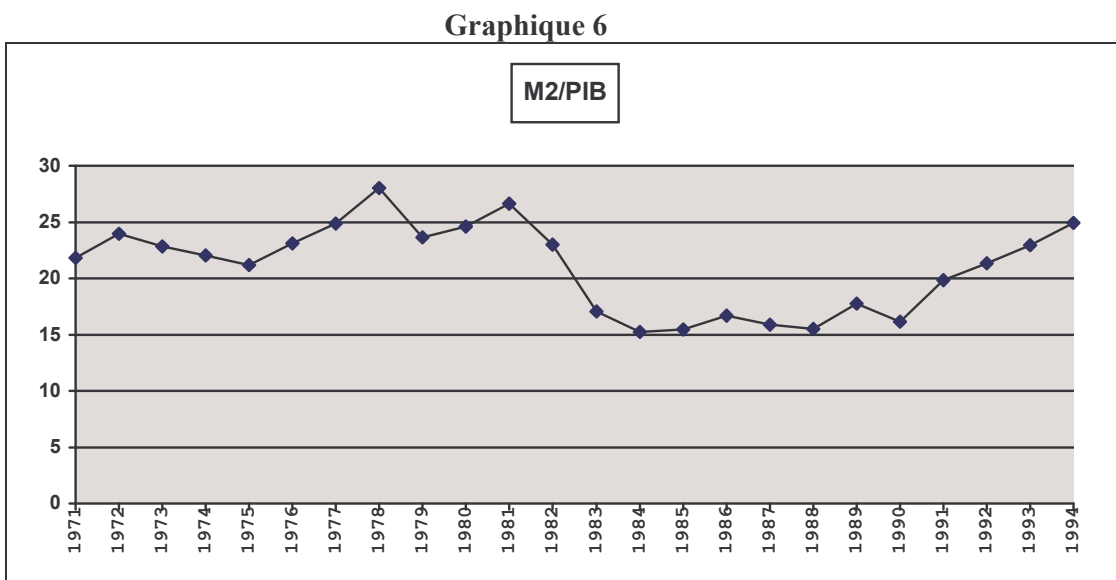
**Graphique 5**



Pour conclure, nous dirons que les banques s'engagent peu dans le financement de l'économie, elles sont prudentes et accordent principalement des crédits à court terme. Entre 1992 et 1993, les crédits accordés à l'Etat, aux administrations et aux entreprises publiques ont fortement progressé alors que les crédits accordés aux entreprises privées diminuaient. Entre 1993 et 1994, les crédits à l'Etat, comme les crédits à l'économie ont diminué. Entre 1993 et 1994, il n'est donc pas possible de reprocher aux banques d'avoir créé trop de monnaie. Devant ces constatations, on est à même de se demander quelle a été l'influence de cette évolution sur la masse monétaire.

### La croissance de la masse monétaire est elle imputable aux banques ?

En FMG constants, la masse monétaire a progressé de 60 % entre 1990 et 1994.

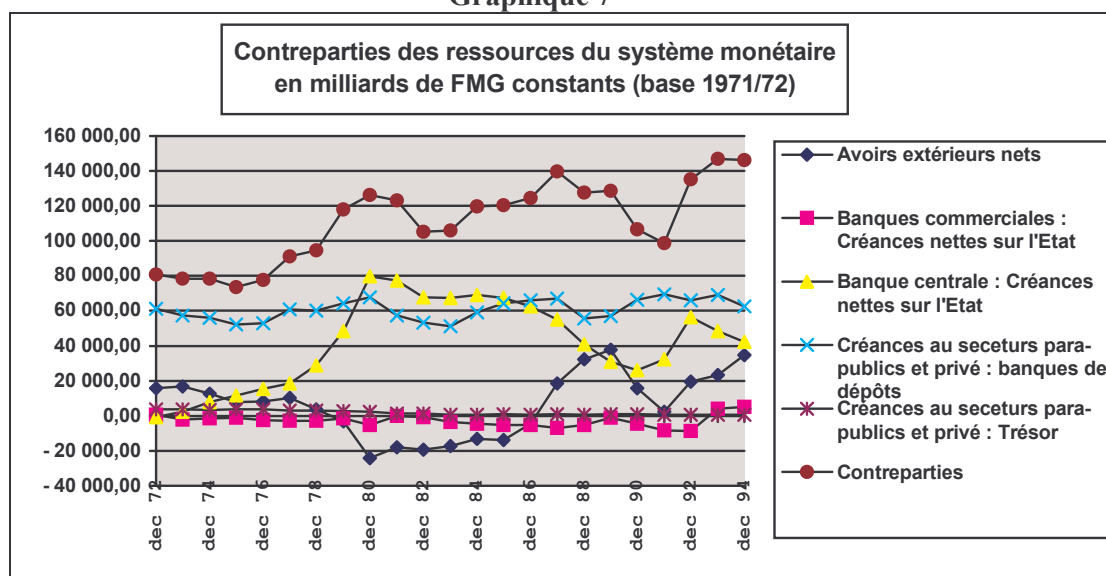


Source : IFS, nos propres calculs.

La progression des contreparties de la masse monétaires s'explique principalement par une croissance des créances nettes de la banque centrale à l'Etat entre 1990 et 1992 et par une augmentation des avoirs extérieurs nets entre 1990 et 1994.

Entre avril 1994 et avril 1995, le seul poste qui a fortement augmenté est celui des avoirs extérieurs nets (conséquence de la dépréciation du FMG) mais les contreparties de la masse monétaire calculées en FMG constants sur la base d'un glissement mensuel ont diminué. Il semble par conséquent difficile d'imputer au système bancaire dans son ensemble la responsabilité de l'accélération de l'inflation depuis la mise en place du MID.

Graphique 7



Source : BCM, nos propres calculs.

### Les banques sont elles rentables ?

Après avoir augmenté de 26.6% entre 1990 et 1992, le produit net bancaire avait diminué en 1993 à cause de l'augmentation des charges versées à la clientèle alors que les produits perçus par les banques n'avaient pratiquement pas changé. En 1994, le produit net bancaire a fortement augmenté, passant de 96 à 267 milliards de FMG.

Cette augmentation s'explique par les profits de change des banques : de 3 milliards de FMG en 1993, ils sont passés à 123 milliards en 1994. Ces profits de change sont en grande partie imputables au déblocage des fonds Stabex de l'union européenne en novembre 1993. Les banques ont gardé ces devises et ne les ont vendues qu'en mai, après la mise en place du MID lorsque le cours du FMG a augmenté. De plus, depuis l'installation du MID, la position de change des banques

est limitée à 40 % de leurs fonds propres. Afin de respecter ce ratio, elles ont dû vendre les devises supplémentaires qu'elles détenaient, ce qui leur a permis de faire d'importants profits de change. Pour 1995, les profits de change des banques seront beaucoup moins importants.

Ces profits s'expliquent également par de confortables marges bancaires (d'environ 14 %). Le coût des dépôts est passé de 7.66 % en 1993 à 6.22 % en 1994. L'autorisation de détenir des comptes en devises (non rémunérés ou peu rémunérés selon les banques) a permis aux banques de collecter plus de dépôts sans charges financières supplémentaires. Parallèlement à cette diminution du coût des dépôts, le rendement des crédits est passé de 16.21 % à 19.13%.

Le coefficient net d'exploitation qui mesure le rapport entre les frais généraux et le produit net bancaire s'est nettement amélioré, il est passé de 59 % en 1993 à 31 % en 1994.

## **II.- LA POLITIQUE MONETAIRE DANS CE CONTEXTE**

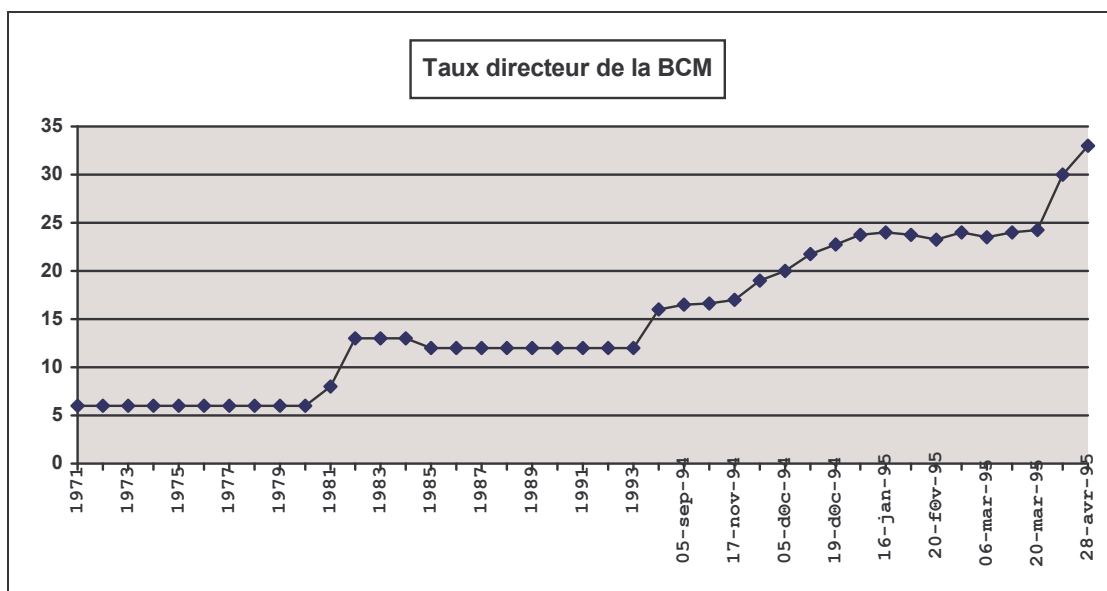
L'objectif de la politique monétaire est de renforcer la lutte contre l'inflation en limitant la croissance de la masse monétaire. Les autorités monétaires cherchent à assécher les banques surliquides sans trop pénaliser les autres banques. Les différents instruments de la politique monétaire sont :

### **IIA - LES RESERVES OBLIGATOIRES**

Elles sont de 25 % pour les dépôts des résidents en FMG depuis avril 94 (40 % peuvent être représentés par des bons du trésor) contre 12 % auparavant. En juin 95, pour assécher la surliquidité des banques, les réserves obligatoires ont été étendues aux dépôts en devises (à hauteur de 15 %) et des non-résidents. Le délai de constitution a été raccourci de 2 à 1,5 mois.

### **IIB - LE TAUX DIRECTEUR DE LA BCM**

#### **Graphique 8**



**Source :** BCM, nos propres calculs.

Après être resté à 12 % de 1990 à avril 1994, le taux directeur de la banque centrale a progressivement augmenté, il est égal à 33 % depuis le 28 avril 1995. Etant donné que jusqu'à maintenant les banques privées étaient "hors banque", c'est à dire n'avaient pas recours au refinancement de la banque centrale, cette augmentation du taux directeur a eu peu d'impact sur les banques excédentaires en trésorerie qui n'ont pas répercuté ces augmentations pour des raisons de concurrence. Les conditions débitrices des banques étaient inférieures au taux directeur de la banque centrale. L'assèchement des liquidités des banques par les réserves obligatoires rend les banques plus dépendantes de la banque centrale : cela permettra aux augmentations du taux directeur de la banque centrale d'avoir un impact sur les conditions débitrices proposées par les banques à leurs clients.

## **IIC - APPELS D'OFFRE DE LA BCM ET ADJUDICATION DES BONS DU TRESOR**

Afin de prendre en compte la diversité de situation des établissements bancaires, il existe à Madagascar des appels d'offre négatifs et positifs. Les appels d'offre positifs concernent les banques ayant besoin de trésorerie. Les appels d'offre négatifs constituent la possibilité pour une banque surliquide de placer des excédents à la BCM à un taux rémunérateur d'environ 24 %. Ils ont été réactivés en janvier 1995. Ces appels d'offre positifs et négatifs sont un substitut au marché interbancaire inexistant à Madagascar.

A côté de ces appels d'offre, le système d'adjudication des bons du trésor a été réactivé en 1994. Leur taux de rendement annuel moyen est passé de 12 % en janvier 1994 à pratiquement 17 % en janvier 1995. L'ouverture des bons du trésor aux agents non bancaires s'est surtout développée en juin 1995, ce qui concurrence indirectement les banques puisque les agents prélèvent leurs dépôts pour acheter des bons du trésor.

Cela entraîne une augmentation de la part des financements non bancaire du trésor, financements qui ne se traduisent pas par une création monétaire.

### **IID - LES PLAFONDS DE CREDIT**

Il existe encore des systèmes de plafonds globaux de crédits alloués par trimestre en fonction de la part relative de chaque banque dans le total des emplois mais les sous plafonds ont été supprimés. Pour les banques qui se rapprochent du plafond, la technique consiste à augmenter les taux débiteurs afin de décourager la demande. Ce système de plafonds de crédits n'est pas d'une très grande efficacité car en juin 1995, il n'y avait sur la place qu'une seule banque qui dépassait ce plafond.

Il est probable que ces plafonds soient abandonnés avant fin 1996, pour un renforcement du rôle des réserves obligatoires.

Pour les banques en dépassement de plafond, le taux de prise en pension de la banque centrale est de 10 points de plus que le taux directeur, c'est à dire de 43 % en juin 1995, mais contrairement à la situation antérieure, les banques dans une telle situation n'ont plus à constituer de dépôts obligatoires.

### **III.- L'ENVIRONNEMENT BANCAIRE**

#### **IIIA - LA NOUVELLE LOI BANCAIRE**

Le projet de loi n° 08/95 doit remplacer la loi bancaire de 1988. En juin 1995, ce projet n'avait pas encore été présenté à l'Assemblée Nationale. Le but est d'étendre le champ d'application de la loi bancaire de 1988 qui ne comprenait pas tous les établissements financiers : désormais cette loi intègre les établissements de crédit bail et les banques off shore. La loi concerne la couverture des risques, la diversité des risques et les conditions de provisionnement des créances douteuses.

#### **IIIB - LA COMMISSION DE SUPERVISION BANCAIRE ET FINANCIERE**

La Commission de supervision bancaire et financière (CSBF) remplace La Commission de contrôle des banques et des établissements financiers (CCBEF) qui avait été mise en place en 1993. La commission de supervision bancaire et financière est chargée de veiller au bon fonctionnement des établissements financiers, de vérifier le respect des dispositions qui leur sont applicables et de sanctionner les manquements constatés. Elle est présidée par le gouverneur de la banque centrale de Madagascar.

Cette commission est habilitée à fixer les normes de gestion que les banques et les établissements financiers doivent respecter. Les normes actuelles sont fixées par l'instruction du 29/12/94 de la CCBEF qui stipule « que les banques et les établissements financiers agréés pour effectuer des opérations de banque à

Madagascar sont tenus de respecter en permanence un rapport minimum, dit rapport de couverture des risques, entre le montant de leurs fonds propres disponibles et celui des risques que ces établissements encourent du fait de leurs opérations.

Les risques encourus, qui constituent le dénominateur du rapport comprennent :

- les crédits à la clientèle
- les créances sur des établissements de crédit non-résidents
- les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat, retenues à hauteur de 75 %
- les titres de placement et de participation
- les engagements par signatures, retenus à hauteur de 20 %, à l'exception des contregaranties données sur crédits distribués, retenues à 100 % .»

### **IIIC - L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES BANQUES**

L'APB a été créée en 1960, elle a un rôle de coordination et de concertation au sein des membres, sa présidence est assurée à tour de rôle par les banques. Actuellement la BTM assure la présidence, et en 1996, cette tâche incombera à l'UCB.

### **CONCLUSION**

Le système bancaire malgache est caractérisé par une dualité entre des banques privées rentables et surliquides et des banques publiques en voie de privatisation afin de régler leurs difficultés. Ces banques publiques ont fait des efforts pour recouvrer leurs créances douteuses. Leur proportion n'a cependant rien à voir avec le montant des créances douteuses dans certains pays de la zone franc comme le Cameroun avant les fermetures et les privatisations des banques publiques. Il n'y a pas, contrairement au Cameroun de problème de confiance de la part des déposants dans les banques. Leur rôle dans l'économie est beaucoup moins important à Madagascar qu'au Cameroun : la part des bilans bancaires dans le PIB ne représente que 30% à Madagascar contre 50% au Cameroun.

Entre 1992 et 1993, les créances des banques sur l'Etat, les administrations et les entreprises publiques ont augmenté. La croissance des contreparties des ressources monétaires entre 1990 et 1992 s'explique principalement par la progression des créances nettes de la BCM à l'Etat et par la progression des avoirs extérieurs (conséquences de la dépréciation du FMG). Cependant, entre 1993 et 1994, en FMG constants (sur la base d'un glissement mensuel), les crédits au secteur privé, au secteur public et à l'Etat ont diminué. Il paraît donc difficile d'imputer aux banques la responsabilité de l'accélération de l'inflation.



Hormis les difficultés des deux banques publiques en cours de privatisations, les banques sont très rentables à Madagascar. Pour l'année 1994, la plupart des profits dégagés par les banques sont imputables aux profits de change suite à la mise en place du MID.

L'objectif des autorités monétaires est de lutter contre l'inflation en limitant la croissance de la masse monétaire. Pour ce, elles ont augmenté le taux des réserves obligatoires et le taux créditeur de la BCM. Afin de prendre en compte l'évolution des institutions, la nouvelle loi bancaire de 1995 concerne désormais tous les établissements financiers et en particulier les banques off shore.

En plus de leur rôle de collecte et de distribution des ressources, les banques sont au centre du marché interbancaire des devises créé en mai 1994. Ainsi, une analyse du MID permettrait de cerner complètement le rôle des banques dans l'économie malgache.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

**BANQUE MONDIALE** (1993) : Politiques financières pour une croissance diversifiée

**BANQUE CENTRALE DE MADAGASCAR** : Bulletins d'information et de statistiques

**CERDI** (1990) : Madagascar : politique économique, commerce extérieur et développement, Etude préparée dans le cadre du programme d'expansion du commerce, Banque Mondiale / PNUD

**DUVERT** Jean-Philippe : (1995) Définition des aspect macro-économiques de l'appui communautaire à l'ajustement structurel

**JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE MADAGASCAR (1988)**  
Réorganisation bancaire, n° 1864

**LOI n° 94-004** : Statuts de la Banque Centrale

**MISSION DE COOPERATION CULTURELLE ET D'ACTION TECHNIQUE** (1991) :  
Situation économique et financière de Madagascar au cours de l'année 1990, Etude  
n°01.91/MCA/MJ/YG

**RAPPORTS ANNUELS** de 1993 et 1994 de BFV, BMOI, BNI, BTM, UCB

**WORLD TABLES** 1994

## ARTICLES DE PRESSE

**AKON'NY ARO** (1995), « Panorama des institutions financières à Madagascar »

**MARCHES TROPICAUX** (1990) : Privatisation et dynamisation du secteur bancaire, N° 2149, 20 juillet 1990

**MIDI ECONOMIE** (1995) « Loi bancaire : l'agrément des établissements du ressort de la commission de contrôle financier », juin 1995

## TRIBUNE

« Nouvelle assiette des réserves obligatoires » 09/06/95

« Taux directeur 33 % appliqué depuis début juin »; juin 1995